



Communiqué de Presse
Pour publication immédiate

DEUX NOUVELLES ENTENTES DE BASSIN POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN

Saint-Jérôme, le 15 novembre 2010 – La municipalité de Saint-Colomban et Abrinord annoncent la signature de deux nouvelles ententes de bassin portant sur deux projets qui visent à améliorer la qualité de l'eau. Ces deux nouvelles ententes viennent s'ajouter aux 3 ententes déjà signées par la municipalité en 2009.

Dans le cadre de l'entente 23, la municipalité s'est engagée à réaliser un marais filtrant en amont du lac Légaré, afin de réduire les apports de différents polluants (sédiments, phosphore, etc.) qui se dirigent vers le lac. De plus, 5 panneaux d'affichage seront installés en bordure de lacs, près des aires de baignade, pour diffuser de l'information provenant de la municipalité ou des associations de lacs. Ce projet a été financé en partie par le biais du *Fonds de soutien au milieu* d'Abrinord.

Pour l'entente 15, un Plan de gestion des fermettes a été développé par la municipalité. Ce plan vise principalement à améliorer les connaissances sur ce secteur et à mieux encadrer les pratiques agricoles dans les fermes de petite taille, ce qui aura un impact bénéfique sur la qualité de l'eau. Les actions entreprises dans le cadre de ces deux ententes contribueront à l'atteinte de 6 des 70 objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière du Nord.

M. Jacques Labrosse, Maire de Saint-Colomban souligne que l'engagement de la Municipalité envers ces ententes est d'une grande importance. « Les citoyens qui vivent près des lacs et cours d'eau ont un fort sentiment d'appartenance et se soucient de la qualité de l'eau de leur lac, c'est pourquoi la Municipalité veille depuis déjà quelques années à l'amélioration de la santé des lacs via notamment la création d'une Association globale des lacs ».

Monsieur Claude Magnan, président d'Abrinord, tient à féliciter la municipalité de Saint-Colomban « pour ses engagements répétés à protéger et à améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord, tel que le confirme la signature de 5 ententes de bassin. »

La signature d'une entente de bassin est un engagement à effectuer des actions jugées prioritaires dans le PDE et qui auront des répercussions positives sur la qualité de l'eau ainsi que sur les écosystèmes aquatiques et riverains. Le PDE du bassin versant de la rivière du Nord est issu de la concertation de tous les acteurs de l'eau de son territoire. Il pose un diagnostic, identifie les enjeux prioritaires et propose des pistes de solutions et d'actions à entreprendre par tout un chacun.

À PROPOS D'ABRINORD

L'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) a été identifié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme étant l'organisme responsable de coordonner la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Nord. La mission de l'organisme est de favoriser la concertation entre les divers acteurs de l'eau, pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables. Au Québec, l'eau se gère par bassin versant.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'entente qui est disponible sur le site Web d'Abrinord.

– 30 –

SOURCE :
Sophie Tremblay-Carle
Responsable des communications
Abrinord
(450) 432-8490
communications@abrinord.qc.ca

POUR INFORMATION CONCERNANT LES ENTENTES DE BASSIN :
Olivier Morisset
Agent de projets
Abrinord
(450) 432-8490
projets@abrinord.qc.ca

POUR INFORMATION A LA MUNICIPALITE DE SAINT-COLOMBAN :
Dominic Noisieux
Directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme
Municipalité de Saint-Colomban
dnoiseux@st-colomban.qc.ca

298, rue Labelle, bureau 109, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
Téléphone : 450.432.8490 | Télécopie : 450.432.2155 | info@abrinord.qc.ca

Merci à nos ambassadeurs :





abrinord.qc.ca

298, rue Labelle, bureau 109, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
Téléphone : 450.432.8490 | Télécopie : 450.432.2155 | info@abrinord.qc.ca

Merci à nos ambassadeurs :

